

Jean-Claude MIGNON, président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (2012-14), ex-député-maire de Dammarie-les-Lys

Rencontre au lycée François 1^{er} mercredi 17 novembre 2021



Mercredi 17 novembre 2021, nous avons eu l'honneur de rencontrer Monsieur Jean-Claude Mignon (ancien Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et maire de Dammarie-les-Lys). Il est venu nous parler du Conseil de l'Europe. Lors de ces deux heures passées avec lui, nous avons pu aborder de multiples sujets tous plus intéressants les uns que les autres dont nous allons tenter de rendre compte ici.

Monsieur Mignon a commencé par définir le Conseil d'Europe. Le Conseil de l'Europe a été créé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. En 1949, Winston Churchill a pris l'initiative de créer cette institution pour rassembler les pays d'Europe et les réconcilier après ces années d'horreur. Ce Conseil de l'Europe existe toujours et il est aujourd'hui constitué de 47 pays. Il rassemble plus de 800 millions de personnes. Sa principale fonction est de rendre la coopération entre les pays membres plus fluide et de veiller sur les 800 millions d'habitants. Mais au-delà, son objectif est principalement de préserver des valeurs en Europe telles que la tolérance, le pluralisme, ou la liberté religieuse, d'abolir toute forme de discrimination et de prôner la démocratie. Le Conseil de l'Europe est également à l'origine de la création de l'Union européenne que monsieur Mignon considère comme la fille du Conseil de l'Europe. La totalité des pays d'Europe, exceptée la Biélorussie, font partie du Conseil de l'Europe. Il coopère également avec des pays d'autres continents : le Canada, le Mexique ont le statut d'observateur, le parlement du Maroc a le statut de partenaire pour la démocratie. Les langues officielles sont l'anglais et le français.

Concernant les langues, monsieur Mignon déclare que le plus gros handicap dans sa carrière fut sans aucun doute la pratique de l'anglais. Ainsi, il encourage vivement tous les écoliers de France à l'étudier ardemment. Cette carrière, monsieur Mignon déclare qu'elle fut formidable. Tout d'abord, monsieur Mignon fut maire de Dammarie-les-Lys pendant 31 ans (de 1983 à 2014). N'ayant pas de diplôme et se confiant à nous sur le fait qu'il n'aimait pas l'école, son rêve a toujours été d'être maire. Son rêve a donc été réalisé, toutefois le plus difficile ne fut pas d'être élu, mais d'être réélu... Ayant été réélu aussi longtemps, on peut dire qu'il a su être un bon élu. Lorsqu'une personne lui expose un problème, une situation, il considère que cette situation et sa résolution sont essentielles

pour la personne. Et ce contact social, être proche des gens, les aider, cela a toujours plu à monsieur Mignon. Encore aujourd'hui, il trouve de la satisfaction à échanger avec les habitants de la ville et à les écouter.

Ensuite, il a eu l'opportunité de rejoindre l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe alors même qu'il ne savait même pas ce que c'était. Il a donc rejoint cette Assemblée parlementaire en tant qu'élu. Pour chaque pays membre du Conseil d'Europe, la délégation est proportionnelle à sa population. Certains pays peuvent donc avoir jusqu'à 18 députés tandis que d'autres n'en ont que deux. Il y a le même nombre de députés que de suppléants. Ils se réunissent pour débattre de sujets qu'ils choisissent et les présenter aux pays d'Europe. L'Assemblée Parlementaire est par exemple à l'origine de la Convention citoyenne des droits de l'Homme. Les membres de cette Assemblée Parlementaire se rendent régulièrement dans tous les pays membres afin de rédiger des rapports ou de vérifier la bonne mise en œuvre des décisions (par exemple, ils vont voir les conditions d'incarcération des détenus). Et cela donne lieu à de multiples voyages où monsieur Mignon a parfois fait des rencontres inattendues, comme celle du Pape. Reçu au palais du Pape François au Vatican, il reste marqué par cet échange avec le souverain pontife.

Il a également été Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, ce qui fut une expérience incroyable même s'il pense que deux ans, ce n'est pas suffisant pour aller au bout de son action. De toute façon, il ajoute que si le président du Conseil de l'Europe décide de ne pas continuer le travail que son prédécesseur avait commencé, alors cela ne sert à rien.

Les postes qu'il a occupés lui ont permis de s'épanouir dans sa vie professionnelle. La voie qu'il a choisie est à privilégier si l'on aime servir les autres, les gens, son pays. Un député de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe perçoit un salaire similaire aux députés nationaux ; ainsi, on est presque sûr que les députés qui choisissent de le devenir le font pour les bonnes raisons. L'Assemblée parlementaire peut donc effectuer son travail efficacement et en toute objectivité. Une autre chose aide à cela, c'est l'absence de marquage politique. C'est d'ailleurs ce qui déplaît beaucoup à M. Mignon au sein de l'Assemblée nationale en comparaison avec l'Assemblée parlementaire car, chez cette dernière, les partis politiques n'ont pas beaucoup d'importance et la neutralité est beaucoup plus présente. Tout cela permet à l'Assemblée parlementaire de faire son devoir, servir les 800 millions d'Européens qui comptent sur elle. Toutefois, M. Mignon pense que l'Assemblée parlementaire, mais surtout le Conseil de l'Europe tout entier, devrait être simplifiée et revenir à ses fondamentaux au lieu de se perdre dans plein de choses qui ne le concernent pas.

Pourquoi la Biélorussie ne fait-elle pas partie du Conseil de l'Europe ? La Biélorussie était candidate pour être membre du Conseil de l'Europe comme tous ses voisins européens. A ce titre, elle bénéficiait du statut d'invité spécial. Mais si les pays membres du Conseil de l'Europe ont des choses à respecter obligatoirement, les invités spéciaux ont eux-aussi des obligations. L'une des premières et des plus importantes est de suspendre la peine de mort, ce que la Biélorussie a refusé de faire. Le problème actuel est le détournement des vagues de migrations par la Biélorussie pour créer une pression migratoire sur l'Europe, à sa frontière, en Pologne. M. Mignon pense qu'il est tout à fait regrettable que la Biélorussie ait refusé d'adhérer aux principes du Conseil d'Europe.

La France, elle, est bien installée au Conseil de l'Europe. Elle est l'un des pays les plus influents de l'Assemblée Parlementaire avec ses 18 députés. En outre, elle a le bénéfice d'accueillir le siège du Conseil de l'Europe, à Strasbourg. La France ne compte donc pas quitter le Conseil de l'Europe, ce serait de toute manière un non-sens, comme nous l'explique M. Mignon qui rappelle que les Anglais adoreraient installer le Conseil de l'Europe à Bruxelles. Si la France venait à se retirer du Conseil de l'Europe, alors plus rien ne les empêcherait de le faire, sans compter que Strasbourg est très mal desservi par les transports, ce qui agace déjà un peu tout le monde. Mais le Conseil de l'Europe doit rester à sa place, sinon, ce serait tout Strasbourg qui en souffrirait bien sûr, mais aussi toute l'Alsace et la France qui subiraient également des pertes économiques.

Bien sûr, les relations entre les pays membres ne sont pas toujours simples. Par exemple, lorsque M. Mignon était président, il a dû faire face au conflit entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie. Leurs députés ne faisaient que tenter de contredire les autres sans aucun discours constructif, empêchant les débats de se dérouler correctement. M. Mignon a alors pris les choses en main : il les a conviés à un déjeuner de travail, instaurant peu à peu un climat plus stable et propice au débat. Un autre exemple est évoqué par M. Mignon, celui de Chypre et de sa partie occupée par les Turcs. Les deux pays siègent au Conseil de l'Europe. Cette situation est complètement insensée pour monsieur Mignon. Et l'Europe doit gérer bien d'autres problèmes, comme les conflits gelés, les questions climatiques, ou même très récemment une pandémie.

En guise de conclusion, M. Mignon nous encourage à aller dans cette voie de l'engagement politique notamment international, pour lui l'une des plus belle, l'une des plus complexe bien sûr, mais surtout l'une des plus enrichissantes.

Mélina Meneux (Première 8), 23 novembre 2021